

COMMUNE DE SAINT PRIVAT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2015

- 1 Modification des statuts de la communauté de communes : ajout de la compétence
« aménagement numérique du territoire »
- 2 Aménagement de la défense incendie à l'EHPAD,
- 3 Aliénation et déplacement du chemin de Nadiou,
- 4 Autorisation de voirie permanente à la SAUR,
- 5 Offre de fourniture d'électricité à prix de marché EDF collectivités pour les sites avec
une puissance souscrite supérieure à 36 KVA,
- 6 Réfection de la station d'épuration et réhabilitation des réseaux de collecte des eaux
usées : marché de maîtrise d'œuvre - consultation des bureaux d'études,
- 7 Remplacement des radiateurs dans le logement de l'école,
- 8 Dépannages sur bâtiments communaux,
- 9 Appel à cotisations 2015 de l'OT du pays de Beaulieu sur Dordogne,
- 10 Acquisition de détecteurs de fumée dans les logements communaux,
- 11 Entretien de la voirie et aménagements divers,
- 12 Tarif location tracteur 2015 : modificatif,
- 13 Repas du CCAS,
- 14 Plantation d'arbres le 27 mars 2015,
- 15 Activités périscolaires,
- 16 Programme voirie 2015 : demande de DETR,
- 17 Affaires diverses.

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE de ST PRIVAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille quinze, le 29 janvier, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PRIVAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean Basile SALLARD, Maire de SAINT PRIVAT.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 janvier 2015.

Présents : Messieurs SALLARD, LAPLEAU, DUCROS, COMBE, FORETNEGRE, LASSUDRIE, et Mesdames FOLCH, MOUSSINAT, MAGNE, TROYA, BORDES FROIDEFOND, DELPIROUX.

Absent : Messieurs CHAUDIERES et AUBREYRIE et Madame FAILLET TURON.

Procurations : Mr CHAUDIERES à Mr SALLARD, Mr AUBREYRIE à Mme BORDES FROIDEFOND et Mme FAILLET TURON à Mr LAPLEAU.

Secrétaire de séance: Monsieur COMBES Jean Francis.

N° 2015 / 1

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :
AJOUT DE LA COMPÉTENCE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions concernant la prise de compétence « aménagement numérique du territoire », par la communauté de communes du canton de Saint Privat :

- Article 7 : « compétence » :
 - B : groupe de compétences optionnelles :
 - 3) compétences diverses :
« Aménagement numérique du territoire : établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications et fournitures de services aux utilisateurs finaux », ainsi que toutes les opérations nécessaires pour y parvenir dans les conditions prévues à l'article L14251 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **Donne son accord pour le transfert de compétence : « aménagement numérique du territoire », à la communauté de communes du canton de Saint Privat.**

N° 2015 / 2

AMÉNAGEMENT DE LA DÉFENSE INCENDIE A L'EHPAD

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis recueillis concernant l'aménagement de la défense incendie de l'EHPAD :

- 1) SAUR à Brive 19 : 12001.00 € HT soit 14401.20 € TTC,
- 2) SARL FORETNEGRE à Saint Privat 19 : 7545.00 € HT soit 9054.00 € TTC,
- 3) DIVA PLASTIQUES à Villeneuve d'Aveyron 12 : 4655.29 € HT soit 5586.35 € TTC, dont assistance pose 574.40 € HT,

- 4) SAS LABARONNE à Pont l'Évêque 38 : 6470.92 € HT soit 7765.10 € TTC (installation à charge du client),
- 5) SAS SPÉCIAL TEXTILE à Monceau les Mines 71 : 6200.00 € HT soit 7440.00 € TTC (citerne 3350.00 - tapis de sol 270.00 - aspiration hors gel 765.00 - poteau d'aspiration 1815.00) installation à charge du client,
- 6) SARL FORETNEGRE à Saint Privat 19 : pour travaux de terrassement à rajouter 1145.00 € HT soit 1374.00 € TTC aux devis 3, 4 et 5.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de réaliser les travaux,
- Retient la proposition n° 2, établie par la SARL FORETNEGRE à Saint Privat 19 s'élevant à 7545.00 € HT soit 9054.00 € TTC. Conformément aux dispositions de l'article 2131.11 du CGCT, Monsieur Alain Foretnègre, Conseiller Municipal, s'est retiré et n'a pas participé à la présente décision. En outre, Monsieur Foretnègre devra produire le certificat CSTBAT comportant la garantie totale de 10 ans (tissus et fabrication),
- Sollicite l'attribution de la subvention du Département au taux de 40%,
- Sollicite l'autorisation d'engager les travaux avant d'avoir obtenu l'arrêté de subvention, en raison des délais très courts (installation des résidents dans l'extension prévue en mars 2015),
- Vote du plan de financement suivant :

Montant des travaux :	7545.00 € HT
	9054.00 € TTC
Subvention département 40%	3018.00 €
Fonds propres ou emprunt	6036.00 €
- Autorise Monsieur le Maire à passer commande auprès de la SARL FORETNEGRE, dès que le Conseil Général aura donné son accord pour l'autorisation de travaux, et intervenir pour assurer l'exécution de la présente délibération,
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2015 de la section d'investissement.

N° 2015 / 3
ALIÉNATION ET DÉPLACEMENT DU CHEMIN DE NADIEU

En préambule, Monsieur le Maire procède au rappel des faits : lors d'une intervention réalisée dans le village de Nadieu, Monsieur Mazé, géomètre à Argentat, a constaté le déplacement d'assiette du CR dans le village de Nadieu. Le déplacement s'est fait sur la propriété de Monsieur Tilinac (l'ancienne voie étant intégrée à sa propriété et la nouvelle assise sur une des parcelles de cette même propriété. Le chemin actuel est d'environ 55 mètres sur une largeur d'environ 3 mètres et le chemin déplacé d'environ 65 mètres sur une largeur variant de 3 à 5 mètres.

Le déplacement de l'assiette du chemin a été régularisé par l'intervention du géomètre expert qui a établi un document modificatif du parcellaire cadastral. Le projet a été soumis à l'enquête publique règlementaire et le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au projet de régularisation.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 06 mars 2014, il a été décidé que la commune supporterait l'intégralité des frais d'enquête, de géomètre et de notaire.

Monsieur le Maire indique qu'il convient maintenant de fixer la valeur du terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de fixer la valeur du terrain à 1 €,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte en l'étude de Maître Rivière Pierre, à Saint Privat.

N° 2015 / 4
AUTORISATION DE VOIRIE PERMANENTE A LA SAUR

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par la SAUR concernant une demande de permission de voirie permanente, afin d'intervenir au plus vite pour effectuer les réparations d'urgence lors d'incidents sur les réseaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Donne son accord pour l'établissement d'une permission de voirie permanente,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté permanent de réglementation de la circulation sur les voies communales.**

N° 2015 / 5
OFFRE DE FOURNITURE À PRIX DE MARCHÉ EDF COLLECTIVITÉS POUR LES SITES AVEC UNE PUISSANCE SOUSCRITE SUPÉRIEURE À 36 KVA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que sont concernés par la proposition les sites de l'école maternelle et les chalets du camping municipal.

À compter du 1^{er} janvier 2016, les tarifs jaune et vert pour les sites avec une puissance souscrite supérieure à 36 KVA sont supprimés sur décision des pouvoirs publics. Monsieur le Maire précise qu'il a consulté EDF collectivités pour la fourniture d'électricité des 2 sites concernés, afin de recevoir une offre commerciale pour une durée de 1 à 2 ans, à prix fixe, à date d'effet du 1^{er} juin 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Retient la proposition de EDF collectivités pour une durée de 24 mois avec effet au 1^{er} juin 2015 (école : puissance 72 KVA et camping 60 KVA au lieu de 90),**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats fixant les conditions générales de vente en vigueur.**

N° 2015 / 6
RÉFECTION DE LA STATION D'ÉPURATION ET RÉHABILITATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES : MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de lancer la consultation des bureaux d'études préalablement à la réfection de la station d'épuration et la réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées, dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre (avant-projet, assistance à la passation des contrats de travaux, visa, suivi et exécution des travaux, opérations de réception et missions complémentaires d'assistance à MO, dossiers de demande de subventions, relevés topographiques, SPS, CT, études géotechniques, acquisitions foncières, convention de passage...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide d'engager la consultation des bureaux d'études et opte pour la procédure adaptée ouverte de prestations intellectuelles passée en application de l'article 146 du code des marchés publics,**
- **Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document concernant la consultation.**

N° 2015 / 7
REPLACEMENT DES RADIATEURS DANS LE LOGEMENT DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder au remplacement de 3 radiateurs électriques dans le logement de l'école, occupé par Mlle Scribes, et présente les devis établis par Monsieur Serge Dichamp, électricien à Saint Privat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Retient la proposition n° 4 ainsi établie : 757.00 € HT soit 908.40 € TTC,**

La dépense sera imputée sur l'article 61522 du budget principal.

N° 2015 / 8
DÉPANNAGES SUR BÂTIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de faire procéder à divers dépannages sur le réseau électrique du camping municipal :

- Câble chauffant du chalet n° 3,
- Remplacement convecteur dans la salle d'eau du chalet n° 10,
- Bloc sanitaire du camping.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide de réaliser les travaux de dépannages nécessaires,**
- **retient la proposition de l'entreprise Dichamp Serge à Saint Privat, ainsi qu'il suit :**
 - **dépannage câble chauffant sur l'arrivée d'eau du chalet n° 3 et remplacement d'un convecteur dans la salle d'eau du chalet n° 10 : 218.70 € HT,**
 - **dépannage bloc sanitaire camping : 441 60 € HT**
 - **total HT 660.30 € - TTC 792.36 €.**

La dépense sera imputée sur l'article 61522 du budget principal.

N° 2015 / 9
APPEL À COTISATIONS 2015
DE L'OFFICE DU TOURISME DE BEAULIEU SUR DORDOGNE

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de cotisation annuelle fixée à 15 € afin de déposer de la publicité dans les locaux de l'office du tourisme de Beaulieu sur Dordogne, d'être diffusé sur leurs documents papiers et sur leur site internet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Ne souhaite pas donner suite à cette proposition.**

N° 2015 / 10
ACQUISITION DE DÉTECTEURS DE FUMÉE DANS LES LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi 2014.366 du 24 mars 2014 prévoit que tous les lieux d'habitation doivent être équipés d'au moins un détecteur de fumée normalisé au plus tard le 08 mars 2015.

Le détecteur de fumée doit être acheté et installé par le propriétaire du logement que celui-ci occupe son logement ou le mette en location.

SEDI nous propose des détecteurs référence SPC339220 norme NF, au prix de 14.50 € HT l'unité, à partir de 10 détecteurs achetés (au lieu de 23.98 € HT).

Le Conseil Municipal :

- **Décide de solliciter un devis auprès de l'Ets Lajoinie à Saint Privat,**
- **Autorise Monsieur le Maire à passer commande aux conditions les plus avantageuses.**

La dépense sera imputée sur l'article 2188 - programme 2140 du budget principal.

N° 2015 / 11
ENTRETIEN DE LA VOIRIE ET AMÉNAGEMENTS DIVERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société Colas a fait une démonstration de produit «COMPOMAC » utilisé pour combler les nids de poule. Ce produit qui est un mélange spécial ressemble à de l'enrobé à froid mais la quantité nécessaire à utiliser est beaucoup moins importante qu'avec de l'enrobé. Il est par contre nécessaire de s'équiper d'une disqueuse (coût variant entre 800 et 1300 € selon les modèles) afin de préparer le support à combler.

En ce qui concerne l'état de la voirie, divers problèmes ont été signalés aux élus :

- Léonac : trous dans la chaussée devant chez Jurbert,
- Rue de la Xaintrie : problème pour l'ouverture de la plaque devant la boulangerie Tible,
- Rue de la Xaintrie : nécessité de prévoir des emplacements de stationnement pour handicapés,
- Rue du Puy du bassin : miroir de voirie à installer à la sortie de la ruelle qui dessert la maison occupée par Mr et Mme Badou, afin de sécuriser l'accès à la rue du Puy du bassin,
- Rue de Bellevue : le carrefour avec la rue de Redenat est très dangereux.

Le Conseil Municipal prend acte des réclamations et va étudier, dans la mesure du possible, les solutions à apporter. Par ailleurs, une réflexion sera engagée sur l'emploi du COMPOMAC en remplacement de l'enrobé.

N° 2015 / 12
TARIF LOCATION DU TRACTEUR
ANNÉE 2015 - MODIFICATIF

Le Conseil Municipal, prenant en référence la délibération du Conseil Municipal du 06 juillet 1979, par laquelle les communes de SAINT PRIVAT, DARAZAC, SAINT CIRGUES LA LOUTRE, RILHAC XAINTRIE, HAUTEFAGE et SAINT JULIEN AUX BOIS décidaient de participer ensemble aux frais d'achat et de fonctionnement d'une épareuse afin d'assurer l'entretien régulier des routes communales, décide de louer aux communes de Darazac et de Saint

Cirgues la loutre, seules communes encore concernées, le tractopelle de la commune de SAINT PRIVAT, au prix de 31 euros de l'heure pour l'année 2015.

N° 2015 / 13
REPAS DU CCAS

La date du repas est fixée au dimanche 1^{er} février 2015, la mise en place de la salle se fera samedi 31 janvier à partir de 15 heures. Les employés de l'école participeront au service de 12 h à 16 h : Mesdames Plaze Brigitte, Ducros Simone, Rouzairol Bernadette, Magnaudet Georgette, Parsoire Breuil Mélanie et Valon Michèle en cuisine de 9 heures à 16 heures.

Les élus et leurs conjoints disponibles sont invités à participer aux tâches de mise en place, préparation de la salle et service.

Cette année, un colis sera offert aux personnes âgées de 80 ans et plus qui ne peuvent pas assister au repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Retient la proposition de la Sté Fleurons de Lomagne (Gers) ainsi établie :**
- | | |
|--|------------------|
| 45 colis personnes seules à 20 € soit | 900.00 € |
| 25 colis couples à 30 € soit | 750.00 € |
| Total | 1650.00 € |

La dépense sera imputée sur l'article 60623 du budget du CCAS.

N° 2015 / 14
PLANTATION D'ARBRES LE 27 MARS 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet Afoxa concernant la plantation d'arbres par les enfants de l'école. Afoxa propose de faire l'acquisition de 40 mélèzes hybrides, 40 chênes rouges et un séquoia géant, à planter sur un terrain communal avec la participation des enfants de l'école de Saint Privat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Accepte la proposition de l'Afoxa,**
➤ **Décide de mettre à la disposition de l'association un terrain entre le stade et la déchetterie ou du côté du plan d'eau,**
➤ **Prend acte de la date fixée pour la plantation : vendredi 27 mars 2015.**

L'ensemble des élus salue cette initiative qui pourrait être l'occasion de créer un arborétum. Une réflexion sera engagée à ce sujet.

N° 2015 / 15
ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les communes et leurs groupements peuvent adopter un PEDT (projet éducatif territorial) qui organise pour chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité harmonisant dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs et scolaires.

L'article 96 de la loi des finances pour 2015, institue, à la place du fonds d'amorçage, un fonds de soutien pérenne dont bénéficieront à compter de l'année scolaire 2015.2016, les communes qui organisent les activités périscolaires dans le cadre d'un DETD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide d'engager la démarche d'élaboration d'un PEDT pour l'année scolaire 2015.2016.**

N° 2015/16
PROGRAMME DE VOIRIE 2015 - DEMANDE DE DETR

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'il est nécessaire d'engager rapidement des travaux de remise en état de la voirie et soumet au conseil municipal le programme suivant :

- VC de Léonac : 9749.00 € HT
- VC de la Garrelie à Pouch : 16320.00 € HT
- VC de la Saigne Mézière : 23461.40 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide de réaliser les travaux s'élevant à la somme globale de 49530.40 € HT soit 59436.48 € TTC au titre du programme de voirie 2015,**
- **Sollicite une subvention au titre de la DETR, au taux de 30 %, soit 14859 €,**
- **Sollicite une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur,**
- **Arrête le plan de financement suivant :**

Subvention DETR :	14859.00 €
Subvention complémentaire 2015 du Conseil Général :	6194.00 €
Subvention Ministère de l'Intérieur	
Fonds propres et/ou Emprunt :	38383.48 €
- **Fixe le calendrier des travaux à l'Automne 2015 ;**

N° 2015 / 17
AFFAIRES DIVERSES

✚ Église :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a contacté Mesdames Combrouze (CAUE) et Dutilleul (Conseil général), afin d'obtenir avis et conseils sur les propositions faites par les électriciens consultés, concernant les travaux à réaliser dans l'église. À ce jour, aucune réponse ne nous est parvenue. Il informe l'assemblée que l'association APAX a fait un don de 500 € au titre de sa participation aux travaux.

Une consultation des entreprises portant sur les travaux de maçonnerie doit maintenant être engagée au plus vite.

✚ Préau :

Le permis de construire a été délivré. Une réunion sera organisée avec l'entreprise Gatignol et l'entreprise Vigneron avant le lancement des travaux.

✚ Bulletin municipal :

Monsieur le Maire remercie Madame Morvan pour la mise en page du bulletin municipal, ainsi que les élus qui ont accepté de faire la distribution dans les boîtes aux lettres. Monsieur Alain Foretnègre souhaite que les élus minoritaires puissent, à l'avenir, intégrer un article dans le bulletin. Monsieur le Maire indique qu'il n'y a aucun problème.

✚ **Site Internet :**

Monsieur le Maire indique qu'il est possible de publier des articles sur le site Internet. Les élus doivent en faire la demande auprès du secrétariat de mairie.

✚ **Kits environnement :**

Une réunion sera organisée à la salle des fêtes le vendredi 13 février 2015 à 18 heures, afin de présenter le Kit environnement, qui sera distribué dans chaque foyer.

✚ **Vente terrain à Jarrigoux à Monsieur Paul Puyraimond :**

Monsieur le Maire indique que la proposition de vente d'une partie des terrains de Jarrigoux a été adressée à Monsieur Paul Puyraimond, sur la base de l'estimation établie par le service des domaines.

✚ **Carte communale :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté préfectoral du 19 janvier 2015, la carte communale a été approuvée et deviendra exécutive à dater du 28 février 2015. En application des articles L422.1 du code de l'urbanisme, modifié par la loi 2014.366 du 24 mars 2014 (loi Alur) et suivants, les autorisations d'occuper ou d'utiliser le sol seront délivrées par le Maire au nom de la commune, dès que le présent arrêté sera exécutoire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a contacté GROUPAMA afin de faire modifier le contrat d'assurance de la commune, pour y intégrer les nouvelles dispositions.

✚ **Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique):**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette réforme territoriale repose sur 4 objectifs :

1° réduire de moitié le nombre de régions dans l'hexagone au 01.01.2017,

2° introduire une nouvelle carte intercommunale au 01.01.2018

3° supprimer la clause de compétence générale pour plus d'efficacité et de simplification,

4° débattre de l'avenir des conseils départementaux afin d'envisager leur suppression d'ici 2021.

Le 27 janvier 2015, les sénateurs ont adopté le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la république. Ce projet constitue le 3^{ème} volet de la réforme des territoires.

✚ **Recensement de la population :**

Monsieur Pierre Lapeau dresse le bilan de la collecte 2015 qui s'étale du 15 janvier au 14 février 2015. À ce jour, nous avons réalisé 73% de la collecte et 727 habitants ont été recensés. Les travaux se poursuivent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.